



Tout ça pour...rien ???

L'affaire :

Le 25 mars 2008, Madame Y.A..... a été mise en "mise à pied".

La CFDT a assisté la salariée lors de l'entretien préalable, où les explications ont démontré qu'il n'y avait aucune faute de la part de Madame Y.A.....

Surprise lors de la réception de la lettre faisant suite à l'entretien, l'employeur lui reproche d'avoir pris un repas enfant sans l'avoir payé et d'avoir abandonné son poste et la **licencie !!!**

Madame Y.A..... travaillait à temps partiel depuis le 1 mars 2004.

Madame Y.A..... conteste son licenciement.

Par jugement du 10 mai 2011, le Conseil des Prud'hommes de Saint Etienne déclare le **licenciement dépourvu de cause réelle et sérieuse**. Ce qui donne raison à la CFDT, et condamne Casino Restauration.

Le 25 mai 2011, Casino Restauration fait appel de la décision.

Lors de l'audience de la Cour d'Appel du 6 janvier 2012, la Cour" statuant publiquement et par arrêt contradictoire, confirme le jugement entrepris, ajoutant, **condamne Casino Restauration à verser à Madame Y.A..... en cause d'appel, la somme de 2 000 €, condamne Casino Restauration aux dépens d'appel"**.

Casino Cafétéria

LA RICAMARIE
www.casino-cafeteria.fr

Retrouvez l'intégralité de nos offres exclusives sur
www.LesBonsPlansPourManger.com

SAS CASINO RESTAURATION
RCS LA RICAMARIE 34204352435324
TEL:04 77 59 00 64

LICENCIEMENT SANS CAUSE REELLE ET SERIEUSE	542,85 €
CONGES PAYES	54,28 €
INDEMNITES COMPENSATRICES DE PREAVIS	2 035,66 €
CONGES PAYES	203,56 €
INDEMNITES CONVENTIONNELLES DE LICENCIEMENT	419,87 €
DOMMAGE ET INTERETS	8 142,64 €
INDEMNITES ART. L 1235-3	6 575,84 €
FRAIS IRREPETIBLES	2 000,00 €
REMBOURSEMENT DES INDEMNITES ASSEDIC	6 575,84 €
CARTE BANCAIRE	26 549,74 €

Badge no. XXXXXX6550504370X
MME YAMINA

Vous venez de cumuler 17700 SMILES*
* crédités après vérification

Taux TVA. H.T. TTC

Bon appétit !

002 / 000010 / 06/03/2012 / 12:32:17
Numéro de Ticket : 000053

Encore une fois la CFDT avait raison, et l'avait démontré.

Encore une fois, elle n'a pas été entendue ! Le côté ubuesque de l'affaire, c'est le motif, un plateau enfant d'une valeur de...**2,50 €**, motif qui a fait son apparition 4 jours après les faits... suite à un comptage ? Il manquait un poisson pané enfant ???

Casino Restauration va payer à Madame Y.A..... plus de 20 000 € (voir ticket de "caisse" ci dessus) et rembourser aux ASSEDIC plus de 6 000 €, plus les frais d'avocats durant toutes les procédures qui furent particulièrement longues. Soit 10000 fois le prix du ticket contesté !!!

Casino Restauration encore une fois reste arqué boutée sur des principes, quitte à payer des sommes sans aucune mesure au regard des faits ! Qui comme l'avaient démontré, lors de l'entretien Madame Y.A..... et la CFDT, n'étaient pas fondés.



La CFDT un Syndicat
au SERVICE des SALARIES,
pour faire respecter le droit.

COORDONNEES DS CAFETERIA :

Jacques SOLER	Comptoirs Casino Valence Sud	06 74 41 79 48
Serge NARDELLI	Cafétéria Aix en Provence	06 12 94 52 69
Céline SEBIE	Cafétéria Pau Lescar	06 71 60 86 63
Ikram El ASSARI	Cafétéria Oyonnax	06 74 29 65 22

La CFDT, c'est faire.

